

# TROISIÈME PARTIE.

## SECTION 1<sup>re</sup>.

### Sciences et Arts.

#### NOTICE

SUR LA RIVIÈRE ET LA VALLÉE DE L'ORVANNE SITUÉE DANS LES DÉPARTEMENTS DE L'YONNE ET DE SEINE-ET-MARNE.

C'est sur le territoire de St.-Valérien, canton de Chéroy, au bas du hameau de Fontaine, que l'Orvanne prend naissance.

Plusieurs belles fontaines y présentent de suite une eau si vive, si pure, si abondante qu'à 300 mètres de là, elle offre déjà de grandes ressources à l'industrie; de nombreuses usines, de magnifiques prairies, des plantations immenses, multipliées à l'infini, de peupliers de toute espèce, de blancs de hollande, d'aulnes, de rians bocages, des paysages forment un tableau ravissant. Mais si la vallée de l'Orvanne présente au voyageur étonné un aspect si agréable, un sol si fertile, elle n'est pas moins riche en faits historiques, « *Habitârunt di quoque Sylvas* (1), les grands hommes ont aussi habité ses campagnes, et cette vallée rassemble autour d'elle de grands et d'héroïques souvenirs ».

« Situé sur le plateau d'une colline, à quatre lieues de Sens, deux lieues de Chéroy, Ville-Thierry, canton de Pont-sur-Yonne, voit s'abaisser au Nord, au Sud et à l'Est trois vallées qui l'encadrent : des blés, des vignes, des bois descendent de compagnie sur les flancs de cette élévation, et viennent se grouper avec les champs et les prairies du

(1) Virgile.

vallon, on trouve une jolie forêt; ce sont des Champs-Élysées naturels qu'on ne dédaignerait nulle part. En parcourant les sombres allées qui la traversent, on arrive à des ruines: leurs fondations qui sont entières, caractérisent par leurs formes, qui se dessinent encore parfaitement, une antique forteresse: là aussi la terre a retenti sous les pas du guerrier. Au nord, est un torrent appelé le Ravin de Bonval; jaune (1) comme le Simois, il est à sec la plus grande partie de l'année comme lui; mais, comme lui, à la fonte des neiges et par un temps d'orage, il coule, s'enfle, s'irrite et devient formidable: dans cet état d'intumescence, il entraîne souvent la récolte et quelquefois le champ du laboureur, et s'il ne roule pas des casques et des boucliers, du moins laisse-t-il après qu'il s'est écoulé des pièces de monnaie dans son lit desséché. Ces pièces sont de cuivre soufflé d'argent: elles portent d'un côté l'effigie de Constantin ou de Licinius, et de l'autre côté celle de la victoire. Elles rappellent le passage de César-Julien, marchant à la tête de son armée contre les allemands. A l'Orient, est un petit ruisseau dont les eaux limpides traversent une charmante prairie et tombent à quelques pas de là dans l'Orvanne sur le territoire de Blennes (Seine et Marne). Dans ce village, au bas du coteau de Ville-Thierry, est un champ où l'on a trouvé, et où, si l'on se donnait la peine de faire des fouilles, l'on trouverait vraisemblablement encore beaucoup de tombes qui paraissent être de la plus haute antiquité. Ce sont de grands blocs de pierre de liais creusés au ciseau, ces tombes garnies de couvercles de la même pierre, parfaitement adaptés et lutés avec un mastic, sont enfoncées dans le sol et couvertes de quatre à cinq pieds de terre. J'en ai vu ouvrir trois (2); quoique hermétiquement fermées, elles ne conservaient des corps qu'on leur avait confiés qu'un peu de poussière brunâtre: tout avait disparu jusqu'aux parties osseuses. On en trouve encore de semblables sur le chemin de Ville-Thierry allant à Fontenelle, commune de Lixy. Dans l'une de ces tombes on aperçut un anneau d'or, et la rouille n'avait pas encore entièrement rongé une épée dont la forme parut très antique. Ces circonstances annoncent que ceux qui y avaient été déposés ont vécu longtemps avant l'invasion des Gaules par les Francs. Au sud-est, coule l'Orvanne. Le nom de cette rivière n'est pas aussi poétique que celui du Scamandre; mais ses sources sont aussi abondantes, ses eaux aussi pures, ses bords aussi frais, et ses environs aussi nobles; car si le Scamandre s'enorgueillit du tombeau d'Achille, l'Orvanne est, à plus juste titre, fière de celui des Condés. »

(1) Andos et de là son autre nom Xanthus ou le Jaune.

(2) Dit M. l'abbé Béraud curé de Dian.

» En effet Vallery, canton de Chéroy, et son beau parc se montrent sur la hauteur. Le château est d'une architecture imposante et sévère; devenu la propriété de Louis I<sup>er</sup>, prince de Condé, il fut longtemps la principale habitation de ses descendants. Chantilly fit oublier Vallery, mais les morts lui furent fidèles, le caveau des princes est sous une chapelle de l'église paroissiale; vis-à-vis à l'entrée de la chapelle opposée, s'élève le Cénotaphe de Henry II, prince de Condé; c'est un tombeau de marbre noir, supporté par quatre femmes en marbre blanc représentant les quatres principales vertus morales. Sur le tombeau est couché un homme de grandeur ordinaire, en habit militaire; il s'appuie sur le coude gauche, dans l'attitude d'un guerrier qui se repose après la victoire ou d'un sage qui médite sur le néant des grandeurs humaines: c'est le père du grand Condé; il est en marbre blanc et, dit-on, d'une ressemblance frappante. Quoique la révolution ait dépouillé ce grand morceau de sculpture de ses accessoires, il est encore d'une grande beauté.

» Henry IV, dont la valeur brillante, parente de celle du grand Condé, était accompagnée de grâce et de bonté, a laissé aussi un souvenir dans les vallées de l'Orvanne.

» Du côté du couchant, la colline, où Ville-Thierry est assis, s'étend par une pente insensible jusqu'à la plaine où se trouve un petit bois qui pousse vigoureusement sur les voutes et les décombres d'un vaste édifice; c'est Ville-Jouan, autrefois couvent de Bénédictins que Henry fit démolir. On est étonné de trouver dans cette circonstance tant de sévérité dans le prince aussi bon que vaillant, qui dans toutes les autres *sut vaincre et pardonner* (1). Ceci pourtant s'explique sans peine: il est aussi doux que facile au guerrier généreux d'être clément après la victoire; mais quand elle lui est arrachée par des menées coupables, le chagrin vient resserrer son cœur et retrécir son indulgence. Henry *ne sut pas pardonner* dans cette occasion *parce qu'il ne sut pas vaincre*. Il faisait le siège de Sens; il y allait de sa gloire et de son intérêt de réduire cette place. Les moines de Ville-Jouan, forcenés ligueurs, portèrent, dit-on, la ville assiégée à la résistance la plus opiniâtre; ils la déterminèrent à prendre en corps une délibération par laquelle *ils s'engageaient à sacrifier leur vie, leurs biens, leurs femmes et leurs enfans plutôt que de recevoir le Béarnais dans leurs murs*. Cette pièce existe encore; j'en ai vu l'original (2).

(1) La Henriade.

(2) Dit encore M. l'abbé Béraud, curé de Dian.

c'est un carré de parchemin de quinze à dix-huit pouces de côté. La plupart des signatures attestent encore par leur couleur vermeille, que les Sénonais avaient du sang dans les veines ; car c'est là qu'ils ont puisé l'encre dont ils se sont servis pour signer. Henry fut obligé de lever le siège. Après la reddition de Paris, il ne restait à la ville qui se montra si malheureusement brave contre son prince, d'autre moyen de salut que de venir implorer son pardon. Henry fut inexorable ; Sens *mis à la taille* fut dépouillé de ses privilèges, et Ville-Jouan rasé et confisqué. C'est ainsi que Henry IV savait allier à une bonté extrême une fermeté inébranlable ; tel était aussi St.-Louis, son aïeul, qui avait souvent honoré la vallée de l'Orvanne de sa présence. »

« Le château de Dian, Seine-et-Marne, où ce saint roi venait passer une partie de la belle saison, est à un demi quart de lieue de Ville-Jouan, dans une belle prairie, à la jonction du ravin de Bonval et de la rivière d'Orvanne. Il était fortifié. Des tours et des remparts d'une épaisseur énorme l'entouraient. Des fossés larges et profonds sur lesquels se déploie encore une belle nappe d'eau baignaient et protégeaient ses fortifications ; les tours sont tombées sous le marteau de la révolution, les murs et les édifices sous celui du maçon. Il ne reste que le corps de logis qui recevait la famille royale. Une construction moderne sur laquelle il s'appuie présente l'image d'un jeune homme vigoureux qui soutient un vieillard chancelant. St.-Louis fit don de ce château à son chancelier Allégrin dont les descendants l'ont possédé jusqu'au milieu du règne de Louis XIV. A cette époque, un M. d'Allegrin, insulté et menacé par deux mousquetaires qui chassaient sur sa terre, les tua, en se défendant. Le roi était à Fontainebleau ; instruit de la mort de ses gardes, il voulut que M. d'Allegrin fut livré à la justice ; celui-ci s'enferma dans sa forteresse avec son village ; Louis envoya deux régiments pour en faire le siège. Pendant cette opération, le roi, mieux informé, apprit que ses mousquetaires étaient les agresseurs, et que M. d'Allegrin n'avait fait qu'user du droit d'une légitime défense ; il le reconnut innocent du meurtre qui lui était imputé ; mais comme il était évidemment coupable d'une résistance armée envers son prince, il lui offrit de lui pardonner à condition qu'il vendrait sa terre et que ses descendants ne pourraient jamais y rentrer. La capitulation était dure, car cette propriété était le plus beau titre de cette famille. Il fallut pourtant y souscrire ; mais tel a été jusqu'à la fin l'attachement de cette maison pour elle que les fils aînés venaient régulièrement tous les ans s'assurer par eux-mêmes si elle n'éprouvait aucune dégradation. On a vu encore, en 1790, le dernier d'Allegrin dans cet annuel et touchant pèlerinage ».

« Cette guerre du Ciron contre l'Eléphant n'est pas la seule dont la vallée de l'Orvanne a été le théâtre : le terrain qui s'étend entre la colline de Ville-Thierry et le village de Dian, porte encore dans les vieux titres le nom de *champ de bataille*, et ce nom n'est pas une usurpation. Le soc du laboureur a vérifié, pendant longues années, en soulevant, avec la glèbe, les ossements blanchis des guerriers, la justesse de ce tableau des Georgiques. »

« Scilicet et tempus veniet cum finibus illis (1)

« Agricola, incurvo terram molitus aratro,

« Exesa inveniet scalvâ rubigine pisa,

« Aut gravibus rastris galeas pulsabit inanes,

« Grandiaque effosis mirabitur ossa sepulchris.

Voici comment le Virgile français nous a rendu ces beaux vers :

Un jour, le laboureur dans ces mêmes sillons, .

Où dorment les débris de tant de bataillons,

Heurtant avec le soc leur antique dépouille,

Trouvera sous ses pas des fers rongés de rouille ;

Entendra retentir les casques des héros,

Et d'un œil effrayé contempera leurs os.

« Aujourd'hui encore, partout où la charrue n'a point passé, principalement sur les bordures en gazons qui encadrent les champs, on ne peut ouvrir la terre pour y planter un arbre sans trouver plusieurs corps de guerriers ; avec la dent de la tournée l'ouvrier découvre leurs squelettes que la marne a conservé dans leur intégrité ; alors : »

« Il contemple étonné ces grands os dans leur tombe. »

« Des espèces de murs de gazon se montrent encore en quelques endroits ; ils ne sont nullement dégradés en leur forme, et le terrain ne laisse aucune incertitude ni sur les bras qui les ont construits, ni sur l'usage auquel ils étaient destinés. C'étaient des redoutes élevées pour protéger des postes. Dans un coin de la plaine où les ossements sont plus multipliés, on aperçoit une grande masse de grès ; entièrement isolée. Elle est d'une seule pièce, s'élève perpendiculairement de 10 pieds au-dessus du sol et s'enfonce à plus de 4 dans la terre. Elle a été taillée au marteau sur 4 faces, et du côté du nord, où la pluie ne les a point émoussés, les angles sont encore entiers, c'est évidemment un monument de la bataille. Et comment le révoquer en doute, lorsque, à une petite lieue de là, dans la plaine qui s'étend de Ferrote à Dormelles (Seine et Marne), où très certainement il s'est

(1) Georgiques, livre premier.

donné une grande bataille, on trouve une pierre semblable par la masse la qualité, l'élévation, la forme, l'isolement et la disposition. Cette bataille eut lieu il y a douze cent vingt-un ans (1); c'est en 599 que Thierry, roi de Bourgogne, et Théodebert, roi d'Austrasie, à la tête d'une armée formidable, composée de leurs sujets, des soldats Gots envoyés par Récarède, et des troupes auxiliaires des nations germaniques, marchèrent contre Clotaire, roi de Soissons, qui alla au-devant d'eux, dit Frédégaire, dans le Sénonais, non loin d'un village nommé Dormelles sur l'Orvanne, *Doromellus super Aroannam*. Le combat fut meurtrier et sanglant, et Clotaire fut obligé de fuir.

» Le père Daniel fait aussi mention de cette bataille, page 256 de son histoire de France, édit. in-4°; et il s'exprime ainsi: « Clotaire » sans s'étonner vient au-devant d'eux, (Thierry et Théodebert) jusque » dans le royaume de Bourgogne, et les rencontra dans le Sénonais, » sur la petite rivière d'*Ouaine* qui se jette dans le *Loing* au-dessus de » *Morét*. La bataille se donna auprès du village de *Dorueille*; elle fut » infiniment sanglante de part et d'autre, mais la victoire demeura » aux deux rois. » Quoique le père Daniel en traduisant ce passage extrait du livre intitulé : *Notitia Galliarum*, par Adrien Vallois, cité en marge de son histoire, ait misérablement estropié le nom latin *Aroanna*, en le rendant en français par *Ouaine*, il caractérise cependant si bien cette rivière, lorsqu'il dit qu'elle se jette dans le *Loing* au-dessus de *Morét*, qu'il est impossible de s'y méprendre : en effet cette circonstance décisive ne convient qu'à l'Orvanne. Il est donc démontré par l'histoire qu'il y a eu une grande bataille à Dormelles sur l'Orvanne, il est démontré par le nom et l'état des lieux qu'il y en a eu aussi une à Dian, au pied de Ville-Thierry, à une lieue de là ; mais l'histoire ne dit rien de cette dernière. Ce silence, loin de mettre en problème son existence qu'attestent d'ailleurs les faits, me semble au contraire démontrer qu'elle est la même que celle de Dormelles ; car dans le cas contraire l'histoire aurait parlé de l'une comme de l'autre. Ajoutez qu'en combinant toutes les circonstances, les lieux d'où venaient les armées, la ressemblance parfaite des monuments, la distance des champs de bataille, les accidents du terrain, les noms mêmes des positions militaires, on est porté à conclure que ce sont deux actions qui appartiennent à la même bataille. Il semble que sans mettre en avant une conjecture trop hasardée, on peut présumer que Ville-Thierry, qui ne porte pas un nom Celtique, comme tous les autres villages de la vallée, a emprunté le sien dans cette circonstance du

(1) En 1828.

jeune roi Thierry qui avait apparemment pris position sur cette colline et y avait établi son quartier ; et ce qui vient à l'appui de cette vraisemblance, c'est qu'il est une autre colline couronnée par un vaste plateau qui n'est séparée de celle de Ville-Thierry que par l'étroite vallée de Bonval, et que cette colline qui encadre au nord le *champ de la bataille*, comme Ville-Thierry l'entoure au nord-est, porte le nom de *Haie-au-Roi*. On peut présumer que Thierry avait sa tente près d'une haie, ou que, comme Condé à Senef, il passa la nuit, enveloppé dans son manteau, et s'endormit près d'une haie, et de là le nom : ce nom ne lui aurait-il pas été donné parce que l'autre roi ou Théodebert y était campé avec une partie de l'armée, comme Thierry l'était à Ville-Thierry avec l'autre partie ? Ces deux conjectures s'étayent l'une l'autre et se prêtent une force mutuelle. Il est une observation importante qui vient encore les fortifier ; c'est que si Thierry et Théodebert s'étaient d'abord postés à Dormelles, il eût été impossible à Clotaire de se rendre dans la plaine sans s'exposer à être entièrement défait avant d'y pénétrer ; or, puisque selon l'histoire il y est arrivé, Théodebert et Thierry n'étaient pas postés à Dormelles, mais en avant dans la vallée et par conséquent sur les collines de Ville-Thierry et de la Haie-au-Roi qui donnent la seule position militaire qui soit avantageuse. Remarquez encore que les redoutes dont nous avons parlé, sont tournées, l'une contre la pente qui descend de la Haie-au-Roi, l'autre contre la déclivité de la colline de Ville-Thierry. D'après ces données, on est autorisé à penser que Clotaire qui, selon l'histoire, vint au-devant de Théodebert et de Thierry, s'était avancé sur les hauteurs d'Epigny, en face des deux rois, qu'il porta des postes en avant dans le champ dit de la bataille ; que, comme semble le prouver le monument militaire placé à la descente de la Haie-au-Roi, dans un lieu dominé par un monticule, et où les ossements sont plus multipliés, il voulut forcer le poste de Théodebert, qui le culbuta à la descente de la colline ; que voyant alors Thierry s'ébranler, il craignit d'être pris en flanc, battit en retraite et se replia par les hauteurs d'Epigny jusqu'à la plaine de Dormelles ; que là, s'étant formé de nouveau sur les collines voisines de ce village, ayant à son tour la position pour lui, il crut pouvoir atteindre avec avantage les ennemis qui le suivaient, et que trompé dans ses calculs il fut totalement défait le soir à Dormelles, comme il avait été le matin repoussé à Dian. Toutes ces observations réunies me semblent démontrer que la bataille commença au pied de Ville-Thierry, sur la territoire de Dian, et finit au pied de Dormelles sur celui de Flagy.

» Ce n'est pas uniquement par cette bataille que Dormelles se fait remarquer ; la tradition conserve encore la mémoire du jeune Clo-

doalde, fils de Clodomir. Clotaire II, frère de ce dernier roi, tué dans les bras de la Victoire en 524 à la bataille de Veseronce, près de Vienne en Dauphiné, voulant s'emparer sans obstacle de ses états, égorga de sa propre main, presque sous les yeux de Sainte-Clotilde, sa mère, deux de ses neveux qui lui demandaient la vie à genoux. On ne vint à bout de soustraire Clodoalde au funeste sort de ses jeunes frères et à la barbare fureur de son oncle, qu'en le reléguant dans le château de Dormelles où on le cacha. Pour sortir de sa retraite sans exposer sa vie, il coupa, quelques années après, sa longue chevelure, signe de son droit au trône; il changea la couronne royale contre la couronne cléricale, vécut saintement et mérita par ses vertus d'être inscrit au catalogue des saints sous le nom de Saint-Cloud.

» On voyait dans cette même commune de Dormelles, il y a une douzaine d'années (1), de l'autre côté de l'Orvanne, sur le coteau qui est en face du village, les ruines d'une maison de Templiers: c'était autrefois un hospice. Les murs de l'église étaient encore debout, et offraient à l'œil de l'observateur les restes bien conservés d'une architecture gracieuse et légère. Un fermier, qui s'est trouvé tout-à-coup assez riche pour acquérir le château et le domaine des anciens rois, n'a trouvé dans cette mesure d'autre mérite que l'argent qu'il pouvait retirer de ses démolitions: il l'a fait raser, et le voyageur cherche en vain maintenant, sur le penchant de la colline, ces pans de murs solitaires qui provoquaient une si douce rêverie. Au sud-ouest de Dormelles, sur les limites de cette commune, était le château de Saint-Ange, que Henri II avait fait bâtir pour Diane de Poitiers. Placé à mi-côte, il voyait au-dessous lui l'Orvanne serpenter dans une riche prairie, former de magnifiques pièces d'eau et continuer son cours pour aller alimenter l'étang de Morét. En 1786 ce château eut l'honneur de recevoir dans ses appartements le trop généreux Louis XVI et Marie-Antoinette, la fidèle compagne de sa bonté, de ses douleurs et de son martyre. C'est encore dans ses murs que Voltaire forma le plan de *la Henriade* et composa le premier chant de ce poème; cette circonstance, jointe à l'élégance de son architecture, à l'effet pittoresque de sa situation, aurait dû lui faire trouver grâce devant l'impitoyable marteau des démolisseurs; mais qu'est-ce que Henri IV pour la bande noire, et pour d'autres bandes tout aussi noires et plus avides qu'elle.

» Voilà un léger aperçu de quelques-uns des faits qu'on peut encore recueillir dans la vallée de l'Orvanne. Cette rivière, depuis sa

(1) En 1828, il y avait une douzaine d'années.



source à Saint-Valérien, jusqu'à son embouchure à Morét n'a qu'un cours de sept lieues; mais dans une étendue aussi bornée, quelle suite de paysages frais et variés et de souvenirs historiques et intéressants! Julien, Clotaire, Thierry, Théodebert, Clodoalde, St.-Louis, les Templiers, Henri II, Henri IV, les Condé, Louis XVI, Marie-Antoinette. Quelle galerie! Si l'on pouvait interroger les ruines de l'architecture militaire que l'on voit encore de nos jours à Ville-Thierry, Vallery, Dian, Voux, Flagy, Dormelles, que de faits ensevelis dans leurs débris ne nous révéleraient-elles pas? Mirabeau trouvait ce pays si riche en ce genre, qu'en 1787, il avait formé le dessein d'en écrire l'histoire. Il avait déjà commencé à compiler les dépôts publics et particuliers; déjà il avait fait le dépouillement de quelques archives, lorsque, nommé député à l'Assemblée Constituante, il renonça à son projet. Voyant s'ouvrir devant lui une carrière plus vaste, il pensa que, pour parvenir à la célébrité, il fallait mieux, comme Erostrate, faire de nouvelles ruines que de s'amuser à décrire les anciennes. Dans son enthousiasme il se mit à l'ouvrage, et travailla avec tant d'assiduité et de succès, que les archives qu'il voulait consulter et la plupart des édifices qui les renfermaient ont disparu subitement, non-seulement dans la vallée de l'Orvanne, mais encore dans toute l'étendue de la France.

» Il est donc vrai, comme nous l'avons dit, que la topographie de l'Orvanne a des rapports marqués avec celle du Scamandre. Les grands souvenirs, les grandes actions, les grands hommes et les grands monuments ne sont pas plus rares sur les rives de l'une que sur les bords de l'autre. »

Tout ce qui précède marqué par guillemets est extrait d'une notice sur Ville-Thierry, élégamment écrite sous la restauration par M. l'abbé Béraud, curé de Dian, et qui se trouve en tête d'un poème héroï-comique en six chants, dédié aux écoliers par M. S. Rattier, ancien élève de l'École normale, dont la première édition a paru en 1822 sous le titre de *Perrette décoiffée*, et la seconde en 1828 sous le titre de la *Collégiade ou la guerre de Ville-Thierry*, poème accueilli du public, dans lequel on trouve, sur un sujet frivole, des vers faciles, légers et agréables, dont le principal mérite est cette franche et aimable gaieté française qui portait nos pères à rire et à plaisanter sur le moindre objet.

Les faits historiques que contient cet extrait m'ont paru suffisamment importants pour l'offrir à MM. les éditeurs. Je pense qu'ils vou-

dront bien en enrichir l'annuaire statistique de l'Yonne. Vallery et Ville-Thierry lui appartiennent. Le lecteur y trouvera des détails intéressants qui captiveront son attention.

M. l'abbé Béraud n'a point parlé de Dolot qui se trouve aussi dans la vallée de l'Orvanne, entre Saint-Valérien et Vallery.

Ce lieu présente quelques faits historiques dans le commencement du xv<sup>e</sup> siècle, on les trouvera dans la notice qui concerne cette commune.

BARDOT.

---

### NOTICE SUR DOLOT.

Cette commune, qui fait partie du canton de Chéroy, est située dans une vallée riante et fertile arrosée par l'Orvanne, à sept kilomètres environ; est-nord-est, de Chéroy.

Elle est traversée par la nouvelle route départementale, N<sup>o</sup> 2, de Chéroy à Bray-sur-Seine.

C'était un prieuré cure de St. Augustin, du grand archidiaconé de Sens, doyenné de Marolles, conférence de St.-Valérien, collateur M. l'archevêque de Sens, comme abbé de St.-Jean l'ex-Sens. Avant la révolution, il y avait 200 communicants et 80 feux.

Dolot était dans le Gatinais français, du diocèse de Sens, et de l'élection et du grenier à sel de la même ville. Il y avait un bailliage seigneurial qui relevait du bailliage de Sens et qui était régi par la coutume de Lorris-Montargis, ainsi qu'il a été jugé au bailliage de Sens, par sentence du 11 juin 1727.

Dolot est du bureau de poste de Chéroy.

L'église est sous l'invocation de St.-Germain *de Doletto*. Elle fut concédée aux chanoines de St.-Jean-les-Sens, l'an 1186, par Guy de Noyers, 64<sup>e</sup> archevêque de Sens.

Cette église n'offre rien de remarquable ni par sa construction ni par sa décoration intérieure, elle est dans l'enceinte du pays, et encore environnée du cimetière.

La paroisse de Dolot a été témoin, au commencement du 18<sup>e</sup> siècle, de trois abjurations solennelles et publiques.

La première, le dimanche 18 avril 1700, par le nommé Claude Chaperon, âgé d'environ 24 ans.

La 2<sup>e</sup>, le dimanche 7 mai 1702, par une nommée Catherine Migneau âgée de 20 ans.

Et la 3<sup>e</sup>, le dimanche 10 avril 1707, par un nommé Jean Massicault, qui avait alors 23 ans ; il était natif de Guéri, hameau de St.-Julien, près Troyes.

Ces trois personnes abjurèrent la religion de Calvin, pour entrer dans le sein de l'église catholique, apostolique et romaine, entre les mains de M. Achille Laurent Ferrand, prêtre génovefin, prieur curé de Dolot, délégué à cet effet par M. l'archevêque de Sens.

A la fin de ce même siècle, les habitants de Dolot furent encore témoins d'un autre événement qui fit grande rumeur parmi eux.

Un, nommé Chereau, natif de la grande paroisse près Montereau, exploitait, en 1798, une ferme située au Liard, commune de Dolot. Il était faible d'esprit, croyait voir des spectres et des diables à l'entour de lui, et céda aux suggestions du curé de la grande paroisse qui, a-t-on dit, lui persuada qu'il était possédé du démon.

En cette année 1798, cinq prêtres exorcisaient donc, dans l'église de Dolot, ce prétendu possédé qui, couché sur un matelas, faisait d'horribles contorsions, se moquait de l'eau bénite et des sacrements, dansait ensuite à perdre haleine, puis prophétisait le retour de l'ancien régime. Il devait être exorcisé cinq fois. Les populations accouraient à ces fâcheuses cérémonies, il y avait encombrement dans l'église ; cohue, scandale, tumulte par les pleurs des uns et les risées des autres ; Le 3<sup>e</sup> exorcisme venait de se faire sans amélioration dans l'état du possédé, et le 4<sup>e</sup> avait été fixé au premier mercredi du mois de juillet de cette année, lors que les administrateurs du district de Sens, avertis de ce qui se passait à Dolot, le firent arrêter et conduire dans les prisons de cette ville, en lui faisant savoir qu'il n'en sortirait que quand le diable l'aurait quitté. Il resta peu de temps enfermé, et lorsqu'il rentra chez lui, il ne s'occupait plus de ses prétendues visions, et vécut tranquillement en se livrant à ses travaux agricoles.

La terre et seigneurie de Dolot et les fiefs réunis, relevaient de la Grosse Tour de Sens ; madame la marquise de Moussy, qui la possédait en 1673, en a rendu foi et hommage.

Les fiefs de cette seigneurie, étaient Champjean sur Brannay, Bapaume, Heurtebise, les Moulins, Vaux-Robert et la Mardelle-aux-Loups. Le grand étang de Mont-Regnault, situé sur la commune de Montacher, en dépendait aussi ; il avait été gagné au jeu de piquet par un seigneur de Dolot, sur un seigneur de la Brosse-Pâlis.

A madame de Moussy, succéda Michel Ancel des granges, baron de Dolot, grand maître des cérémonies de France, lieutenant-général des armées du roi, capitaine gouverneur et grand bailli de France, en

1722, gouverneur du château de Brescon, et de la ville d'Agde, dans le département de l'Hérault.

M. Louis Gaétan de Thienne succéda à M. Desgranges, conjointement avec mademoiselle de Thienne sa sœur. M. de Thienne était chevalier seigneur de Dolot, Ragay etc., chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, capitaine au régiment du roi, infanterie, grand bailli d'épée au bailliage et siège présidial de Sens, et chatelain de la Grosse Tour de Sens de 1780 à 1788.

Le droit de Champart fixé à la deuxième gerbe, était une branche importante du revenu de cette terre. A l'occasion de la perception de ce droit, il y eut un procès considérable, entre la marquise de Moussy et Monseigneur le duc d'Orléans, seigneur appanagiste de Chéroy, pour la fixation des limites des deux seigneuries. Ce procès se termina par une transaction, d'après laquelle la seigneurie de Dolot s'étendit jusqu'à un lieu où était planté un noyer, et auquel on donna plus tard le nom de *climat du petit noyer* (ce qui équivalait à un kilomètre de distance de Chéroy), sous la condition, que le seigneur de Dolot ferait élever une grange sur le lieu, pour recevoir les produits du Champart, qu'ils conduisaient auparavant à Dolot. Cette grange fut construite proche et au sud-est de Veau-Robert. Elle fut démolie avec grande joie par les habitants, lors de la suppression du régime féodal, en 1790.

Le dernier seigneur fut Monseigneur Charles de Gaétan de Thienne, ancien capitaine de vaisseau, chevalier de St.-Louis, qui décéda à Loches près Tours, en 1824. Il était neveu de Louis de Gaétan, son prédécesseur. Il vendit cette terre, en 1814, à M. Boby de la chapelle, propriétaire à Provins et actuellement préfet à Cahors, moyennant la somme de 210,000 francs, suivant acte passé devant Sollier, notaire à Provins, le 9 décembre. Cette propriété consistait dans le château, 3 corps de fermes et 350 arpens de terres labourables, 80 arpens de prés et 120 arpens de bois.

Cette masse d'immeubles a été vendue en détail, dans les années 1836 et 1837, et disséminée entre une foule d'acquéreurs tant de la commune de Dolot que des environs, et les bâtiments du château, avec quelques dépendances en prés, ont été abandonnés au fermier pour l'indemniser du résiliement de son bail.

Deux autres fermes avaient déjà été vendues de cette manière dans la commune, l'une en 1815, ayant appartenu à madame Bouillé, épouse du principal du collège de Tarbes, et l'autre en 1818, ayant aussi appartenu à madame de St.-Martin de Sens, née Esmangart de Bournonville.

Les biens de ces deux fermes, passés avec ceux de la terre de Dolot dans les mains des particuliers, ont produit une grande aisance parmi

les habitants ; si quelques vieillards reportent leurs souvenirs sur les temps antérieurs, et s'ils font la comparaison de leur ancienne misère, avec leurs jouissances actuelles, (a) ils ne plaignent plus le présent, ils ne vantent plus le passé.

Le château de Dolot est situé sur l'Orvanne, dont les eaux baignent le pied ; de larges fossés présentement peu profonds entourent encore le peu de bâtiments qui restent de la démolition qu'en a fait faire M. de la Chapelle en 1824. L'enceinte des murailles a été épargnée, elle est d'une forme quadrilatérale allongée, flanquée à chaque angle d'une tourelle avec canonières. Au milieu d'une vaste cour, on voit les restes d'une vieille tour qui anciennement s'élevait avec ses créneaux au-dessus des bâtiments du château ; cette tour depuis a servi de colombier, et a été démolie à la révolution de 1789. Aux murailles intérieures sont adossés des bâtiments propres à l'exploitation des terres et au logement du fermier. On ne parvient encore dans cette enceinte, qu'en franchissant les fossés à l'aide d'un pont-Levis, dont les chaînes ont disparu.

Avant ce château, il en existait un autre au milieu d'un bois désigné, de nos jours, sous le nom de la garenne de Dolot. Ce bois est à mille mètres au sud-est du village, il le domine entièrement ; on voit encore de larges et profonds fossés qui l'entouraient et quelques traces de fondations. L'époque de sa destruction se perd dans la nuit des temps.

On voit aussi, sur différents points de cette commune et à l'ouest, des restes de fondations et quelques puits. La tradition rapporte qu'ils sont l'emplacement d'anciens hameaux désignés sous les noms de la Brosse, du bois Artus et du château vert ; ils paraissent avoir été brûlés pendant les guerres civiles.

Il n'y a jamais eu qu'un seul étang à Dolot, appelé l'étang de Veau-Robert, qui a été desséché en 1774. Les bois du Veau-Robert, consistant en 28 hectares ou environ, ont été vendus lors de l'aliénation de la terre de Dolot, à des spéculateurs qui les ont arrachés en 1838, et en ont mis le terrain en culture. Il y a plusieurs fontaines qui alimentent de leurs eaux le ruisseau de l'Orvanne ; la plus belle est celle dite *Boileau*.

#### *Faits historiques.*

En l'année 1422, les anglais tenaient Sens sous leur domination

(a) La vieillesse chagrine etc. . . . .

Marche en tous ses desseins d'un pas lent et glacé,  
Toujours plaint le présent et vante le passé.

*Art poétique de Boileau, ch. III.*

le Dauphin , pour nuire aux anglais , fit fortifier le château de Dolot , ainsi que celui de Dian , qui se trouve à trois lieues au-dessous , et sur la même rivière ( l'Orvanne ) ; il fit fortifier également quelques églises environnantes , et de ces châteaux et de ces églises , il faisait des sorties qui inquiétaient beaucoup les anglais , maîtres de Sens .

Malgré les vexations journalières qu'éprouvaient les Senonais de la part des Anglais , ils ne purent souffrir plus longtemps ces excursions . Guy du Bar , alors bailli de Sens , vint , au mois de novembre , à la tête des garnisons des villes voisines et de beaucoup d'habitants de Sens , mettre le siège devant Dolot ; après y être resté jusqu'au 18 du même mois , sans avoir pu s'emparer du château , il leva le siège , puis il s'empara de l'église , qui par sa position domine le château ; la fit fortifier et entourer de fossés , et il y laissa quelques gens de guerre , qui empêchèrent la garnison du château de faire de nouvelles excursions , de piller les bestiaux et autres exploits de ce genre .

Au mois de juin 1423 , Bertrand Marcel , capitaine gascon , surprit le château de Thorigny près Sens , et moyennant une somme de 13,717 livres cinq sols tournois , que lui donna Guy de Bar , il abandonna sa prise , excepté tous les meubles qu'il fit transporter dans le château de Dolot . *Voy. Taveau , antiq. urb. Sen. M. S.*

Nous voyons en l'année 1426 , que la garnison de Dolot faisait encore des courses qui nuisaient beaucoup ; le Comte de Warwick manda à Sens , le 7 février , les députés de St.-Liébaut ( aujourd'hui Estissac ) , Villeneuve l'archevêque , Villeneuve le roi , Joigny , Auxerre , Chablis , St.-Florentin , Briennon l'archevêque et Evry , afin de se concerter sur les moyens à employer pour empêcher ces courses continuelles . Il fut résolu qu'on établirait un impôt pour subvenir aux besoins des troupes que l'on conduirait contre les châteaux de Dolot et de Dian , ce qui fut exécuté . Le Comte marcha contre Dolot , et le prit par composition au bout de huit jours de siège ; il fit démolir une partie du château de Vallery , où s'étaient réfugiés des Français . Après la reddition de Dolot , les environs furent plus tranquilles , et les laboureurs purent se livrer à leurs travaux avec plus de sécurité .

BARDOT.